Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215602129-20260624-DEL2026_051-DE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
En exercice	23
Présents	19
Votants	22

L'an deux mil vingt six
Le 24 juin
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-DOLAY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Patrick GERAUD, Maire

Date de la convocation : 24 juin 2026

Présents : BERTET Audrey - BONPOIL Viviane - CANAUX Patricia – CHESNIN Nicolas - CRESPEL Bruno – DAVID Gaëlle – DENEUX Aurélien – DURANT Dominique - GUIHARD Sébastien - GERAUD Patrick - GURIEC Nicolas – HAMON Jean-Pierre – HERVY Ludivine – LECANU Hervé - LEPAGE Anne - PELLION Stéphane – PERRAIS Isabelle - ROBIN Stéphanie - SIRLIN Isabelle

Absents excusés : ROUSSE Yannick donne pouvoir à SIRLIN Isabelle, DELAROQUE Eugénie donne pouvoir à HERVY Ludivine et Joël BOSC donne pouvoir à Stéphane PELLION

Madame Patricia CANAUX est nommée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2026-51 – TARIFS CENTRE DE LOISIRS A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2026

Madame Gaëlle DAVID adjointe à l'enfance, jeunesse présente la proposition de la Commission enfance jeunesse :

- **Les tarifs du Centre de Loisirs :**

Quotient Familial	De 0 à 450	De 451 à 600	De 601 à 750	De 751 à 900	901 à 1000	1001 à 1100	1101 à 1400	1401 et plus	(1) Hors ASB et convention
Journée complète (le coût du repas non compris dans le tarif)	4.22 €	4.35 €	5.44 €	7.78 €	8.84 €	8.84 €	9.99 €	9.99 €	13.29 €
Repas mercredi et vacances scolaires	3,94 €	4,26 €	4,26 €	4,26 €	4,26 €	4,31 €	4.31 €	4,38 €	6.66 €
½ journée (le coût du repas non compris dans le tarif)	3,04 €	3.13 €	3,70 €	4,26 €	4.84 €	4.84 €	5.43 €	5.43 €	6.55 €
Journée avec sortie	10.21 €	10.52 €	11.65 €	13.99 €	15.13 €	15.13 €	16.27 €	16.27 €	19,67 €

(1) Les enfants résidants à l'extérieur du territoire d'Arc Sud Bretagne ou sur le territoire d'une commune d'arc sud Bretagne n'ayant pas signé de convention avec la Commune de Saint-Dolay.

- **Adhésion espace jeune** : 5 euros par an

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215602129-20260624-DEL2026_051-DE

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité valide les tarifs ci-dessus à compter du 1er septembre 2026.

Pour Extrait Certifié Conforme
À Saint-Dolay, le 25 juin 2026

Le Maire,
P. GÉRAUD

